



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet

Bureau des affaires générales

Affaire suivie par Sandrine STOESSEL
04 50 33 61 13
sandrine.stoessel@haute-savoie.gouv.fr

Anncyy, le

18 AVR. 2013

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs les maires du département
(en communication à Messieurs les sous-préfets)

Circulaire

objet : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

p.j : Message commun des associations.

L'hommage que la France rend chaque année aux victimes et héros de la déportation aura lieu le:

DIMANCHE 28 AVRIL 2013

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'importance de faire participer l'ensemble des associations ayant pour objet la mémoire de la déportation, sans aucune exclusive. Vous voudrez bien également associer la population, et tout spécialement la jeunesse, aux cérémonies que vous jugerez utiles de programmer.

Je vous prie, par ailleurs, de bien vouloir trouver, ci-joint, le message commun que ces associations ont souhaité porter à votre connaissance.

Cette journée solennelle du souvenir devra être l'opportunité d'organiser, pour les élèves des établissements scolaires, des rencontres et des réflexions avec des témoins de cette époque, permettant ainsi aux jeunes générations d'œuvrer pour le devoir de mémoire que nous devons aux victimes du nazisme.

Je vous confirme enfin que, comme il est d'usage habituellement, les bâtiments publics devront être pavoisés aux couleurs nationales en veillant à ce que l'état des drapeaux utilisés soit conforme au respect dû à l'emblème national et qu'une minute de silence et de recueillement soit observée, ce jour-là, sur tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.

En vous remerciant par avance

Le préfet,

Georges-François LECLERC